



Digne-les-Bains, le 29 janvier 2019

## **Renouvellement des membres de la Chambre d'agriculture**

### **Clôture du vote le 31 janvier 2019**

Le scrutin pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture sera clos le 31 janvier prochain. Les professionnels de l'agriculture sont appelés à élire leurs représentants à la chambre départementale des Alpes-de-Haute-Provence et, pour le collège «chefs d'exploitation et assimilés», à la chambre régionale d'agriculture.

Le vote peut se faire par voie électronique ou par correspondance.

Pour le vote par correspondance, le cachet de la Poste fera foi.

La plate-forme de vote électronique sera fermée le 31 janvier 2019 à minuit.

Le recensement et le dépouillement des votes seront réalisés entre le 6<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour suivant la date de scrutin. Ils seront effectués sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, représentant le préfet, qui préside la commission d'organisation des opérations électorales.

#### **Transmission des résultats :**

**La publication des résultats au niveau national interviendra le 8<sup>ème</sup> jour suivant la date de clôture du scrutin, soit le 8 février 2019. Aucune information au niveau départemental ne pourra être diffusée avant cette date.**